RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE 12 NOVEMBRE 2019

Le six novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GRANDMOUGIN Martial, 1er Adjoint.

PRÉSENTS
M. GRANDMOUGIN Martial - M. CAILLE Roger - Mme MÉCHIN Chantal - M. CHOTARD Gérard - M. DARTENUC Laurent - M. LESAGE Julien - M. DUTHEIL Daniel - Mme DEMARTINIS Chantal - M. BAUMGARTEN Nicolas - Mme FERCHAUD Marie-Christine - M. GAUTERON Richard - Mme FRIBOURG Françoise - M. FLAHAUT Jean-Marie - M. DESTOUCHES Jacky - M. TINGAUD Pascal - Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
M.DECOURT Dominique a donné pouvoir à M. GRANDMOUGIN Martial
Mme JODEAU Danièle a donné pouvoir à Mme MÉCHIN Chantal
Mme BARATTE Annie-Claude a donné pouvoir à M. DARTENUC Laurent
Mme DUBREUIL Nicole a donné pouvoir à M. TINGAUD Pascal
Mme HASCOËT Solenn a donné pouvoir à M. LESAGE Julien
M. DESINDES Laurent a donné pouvoir à M. GAUTERON Richard

ABSENTE EXCUSÉE :
Mme NICOT Claudine

SECRETAIRE DE SÉANCE :
M. GAUTERON Richard

C O N V O C A T I O N du 29 octobre 2019

Le Conseil Municipal se déroulera à la mairie (Salle du Conseil) :

- LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019 A 20H30

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

A – AFFAIRES GÉNÉRALES - Référent : Monsieur Dominique DECOURT

1. Création de poste –Adjoint administratif territorial à temps complet ;

B – FINANCES - Référent : Monsieur Martial GRANDMOUGIN

2. Commune de Meschers – Emprunt ;
3. Budget de la Commune – Décision modificative n°3 ;
4. Indemnité de conseil allouée au comptable des services extérieurs du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes – Année 2019 ;

C – GROTTES MUNICIPALES DU RÉGULUS - Référent : Monsieur Dominique DECOURT

5.Tarifs 2020 – Grottes du Régulus.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres :

20 voix pour, 2 voix contre (Mme FRIBOURG, M. FLAHAUT)
Mme FRIBOURG et M. FLAHAUT ont refusé de signer le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2019.

1 - CREATION D'EMPLOI – ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Monsieur Martial GRANDMOUGIN, 1er Maire-Adjoint propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif territorial à temps complet (35/35e), affecté au service « événements, programmation culturelle et communication » au sein du pôle « Culture-Animations et Patrimoine »

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,
décide
à la majorité
à 20 voix pour, 2.voix contre (M. FLAHAUT, Mme FRIBOURG)

- *De créer un emploi d'adjoint administratif territorial, à temps complet, catégorie C, filière administrative à compter du 1er février 2020 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1er Adjoint au Maire à saisir le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime en vue de la publication de la vacance d'emploi susvisé ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1er Adjoint au Maire à prendre toutes dispositions relatives au recrutement et à la nomination sur cet emploi ;*
- *D'inscrire au budget, aux chapitres et articles prévus, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.*

2 – COMMUNE DE MESCHERS – EMPRUNT -

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Martial GRANDMOUGIN, 1er Maire-Adjoint :

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu le rapport de Monsieur Martial GRANDMOUGIN
après en avoir délibéré
décide
à la majorité
à 7 voix pour, 14 voix contre (M.CHOTARD, M. DARTENUC, M. LESAGE, Mme HASCOËT, M. DUTHEIL Mme BARATTE, M. GAUTERON, Mme FRIBOURG, M. FLAHAUT, M. DESTOUCHES, Mme DUBREUIL, M. TINGAUD, Mme MARIAUD VRIGNAUD, M. DESINDES, 1 abstention (Mme DEMARTINIS)

- *De refuser de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt aux caractéristiques suivantes :*

  - ✓ *Montant : 300 000 € (trois cent mille euros) ;*
  - ✓ *Durée 15 ans ;*
  - ✓ *Taux fixe de 0,72 % ;*

Délibération n°3 modifiée et remise sur table le 06/11/2019

3 - Budget de la Commune 2019 – Décision modificative n°3 -

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Martial GRANDMOUGIN, 1er Adjoint :

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à la majorité
à 7 voix pour, 14 voix contre (M.CHOTARD, M. DARTENUC, M. LESAGE, Mme HASCOËT, M. DUTHEIL Mme BARATTE, M. GAUTERON, Mme FRIBOURG, M. FLAHAUT, M. DESTOUCHES, Mme DUBREUIL, M. TINGAUD, Mme MARIAUD VRIGNAUD, M. DESINDES, 1 abstention (Mme DEMARTINIS)

- *De refuser la décision modificative n° 3 du budget de la Commune 2019.*

RECETTES

Chapitre	Désignation	Article	Désignation	Article	Chapitre
70	**Produits des services, domaine et ventes diverses**				10 975
		70323	Redevance d'occupation du dom.public communal	-4 000	
		70688	Autres prestations de service	14 975	
73	**Impôts et taxes**				-9 730
		73111	Taxes foncières et d'habitation	870	
		7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 080	
		7336	Droits de place	-3 000	
		7388	Autres taxes diverses	-8 680	
74	**Dotations, subventions et participations**				18 620
		7411	Dotation forfaitaire	-900	
		74121	Dotation de solidarité rurale	9 870	
		74127	Dotation nationale de péréquation	-900	
		744	FCTVA	5 700	
		7472	Régions	4 050	
		7473	Départements	800	
77	**Produits exceptionnels**				15 710
		7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	150	
		7788	Produits exceptionnels divers	15 560	
78	**Reprise sur provision semi budgétaire**				3 225
		7817	Rep. sur prov. Pour dépréciation des actifs circulants	3 225	
			Total Général Recettes de fonctionnement	38 800	38 800

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Article	Désignation	Article	Chapitre
012	**Charges de personnel et frais assimilés**				70 000
		6218	Autres personnel extérieur	65 000	
		6411	Personnel titulaire	5 000	
65	**Autres charges de gestion courante**				13 300
		65548	Autres contributions	13 300	
66	**Charges financières**				-7 000
		66111	Intérêts réglés à l'échéance	-7 000	
67	**Charges exceptionnelles**				300
		678	Autres charges exceptionnelles	300	
68	**Dotations provisions semi-budgétaires**				5 900
		6817	Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circulants	5 900	
022	**Dépenses imprévues**				
		022	Dépenses imprévues	-43 700	-43 700
			Total général dépenses de fonctionnement	38 800	38 800

INVESTISSEMENT

Opération	Désignation	Article	Désignation	Montant par article	Opération
232	**ACHAT DE MATERIEL**				9 000
		21578	Autre matériel et outillage de voirie		
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	9 000	
		2184	Mobilier		
		2188	Autres immobilisations corporelles		
235	**TRAVAUX DE VOIRIE**				31 000
		2031	Frais d'études		
		2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	3 000	
		2151	Réseaux de voirie	28 000	
		2152	Installations de voirie		
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile		
		2315	Installation, matériel et outillage techniques		
253	**ACQUIS.MATERIEL INFORM.**				1 000
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000	
260	**ECLAIRAGE PUBLIC**				
		21534	Réseaux d'électrification		
262	**REHABILITATION BAT.COMMUN**				-37 000
		2031	Frais d'études	17 000	
		21311	Hôtel de ville	9 000	
		21318	Autres bâtiments publics	-63 000	
264	**RENOVATION DES GROTTES**				16 000
		2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	16 000	
281	**RESTAURATION DES FOSSES**				0,00
		2152	Installations de voirie	-130 000	
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	130 000	
***OF**	**Op. financière**				-20 000
		001	Déficit d'investissement reporté		
		1641	Emprunts en euros	-20 000	
			Total investissement	0,00	0,00

4 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DES SERVICES EXTERIEURS DU TRESOR CHARGÉ DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES – ANNEE 2019 -

Monsieur Martial GRANDMOUGIN, 1er Adjoint, informe l'Assemblée Délibérante qu'en application de l'Article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Du décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales aux Agents des Services Extérieurs de l'Etat, un arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 a précisé le mode de calcul de l'Indemnité de conseil allouée aux Receveurs Municipaux ;

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise en cas de changement de l'Assemblée Délibérante ou du Comptable du Trésor.

Considérant que, sur demande de Monsieur le Maire, Madame Astrid AUBERTIN accepte de fournir des prestations énumérées à l'Article 1 de l'Arrêté Ministériel du 16 Décembre 1983 (conseil, assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable).

Le Conseil Municipal
considérant les prestations exercées
par Mme le receveur communal
après en avoir délibéré
décide
à la majorité
à 20 voix pour,1 voix contre (M. FLAHAUT),1 abstention (Mme FRIBOURG)

- *D'accepter le versement de la totalité de l'indemnité de conseil calculée conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, pour l'année 2019, à Madame Astrid AUBERTIN, Trésorière de Cozes.*

5 - TARIFS 2020 - GROTTES DU REGULUS -

Monsieur Martial GRANDMOUGIN, 1er Adjoint, propose au Conseil Municipal de voter les tarifs de 2020. Les tarifs 2020 sont identiques à ceux de 2019.

Tarifs appliqués en 2020 :

- *Droits d'entrée du site :*

Adulte..... 5,00 €

Groupe d'adultes (10 personnes et plus)..... 4,40 €

Enfant (5 à 15 ans)..... 3,50 €

Groupe d'enfants (10 personnes et plus)..... 3,00 €

Enfant groupe Rallye (y compris moins de 5 ans) ..... 3,00 €

Nocturne adulte..... 7,00 €

Nocturne enfant (5 à 15 ans)..... 5,00 €

*Tarif réduit*adulte sur présentation de justificatif ..... 4,20 €*

Handicapés, Etudiants (post bac), Demandeurs d'emplois, Carte Cezam, Famille nombreuse, Passeport Charente Maritime, Croisière La Bohème du Verdon, Le moulin du Fâ à Barzan, Le Parc de l'Estuaire à St Georges de Didonne + CE Société Générale et Air France de St Georges de Didonne, Siblu Les Charmettes Les Mathes La Palmyre, Azureva Ronce les Bains, Touristes hébergés sur Meschers en campings/centres de vacances.

Tarif réduit enfant sur présentation de justificatif ..... 2,70 €*

Handicapés, Carte Cezam, Famille nombreuse, Passeport Charente Maritime, Croisière La Bohème du Verdon, Le moulin du Fâ à Barzan, Le Parc de l'Estuaire à St Georges de Didonne + CE Société Générale et Air France de St Georges de Didonne, Siblu Les Charmettes Les Mathes La Palmyre, Azureva Ronce les Bains, Touristes hébergés sur Meschers en campings/centres de vacances.

Déambulation : tarif unique à partir de 5 ans ..... 2,50 €

Gratuité : Moins de 5 ans, Presse (maxi 2 personnes), Personnel des Grottes de Matata / Parc de l'Estuaire / Moulin du Fâ (maxi 2 personnes), Pour les groupes : 1 accompagnateur offert à partir de 10 personnes payantes, Personnel municipal et Bénévoles des Nocturnes (maxi 2 personnes), Gagnants lotos/kermesses, Journées Européennes du Patrimoine, Soirée Halloween, Passeport TOTEM (maxi 2 personnes)

Monsieur Martial GRANDMOUGIN, 1er Adjoint, *précise que le règlement des droits de visite pourra être effectué, pour les groupes, après service fait, sur émission d'un titre de recette ;*

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à la majorité
à 21 voix pour,1 voix contre (M.TINGAUD)

- *De donner un avis favorable des tarifs proposés du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.*

Délibérations du Conseil Municipal du 06 novembre 2019

1. Création de poste –Adjoint administratif territorial à temps complet
2. Commune de Meschers – Emprunt ;
3. Budget de la Commune – Décision modificative n°3 ;
4. Indemnité de conseil allouée au comptable des services extérieurs du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes – Année 2019 ;
5. Tarifs 2020 – Grottes du Régulus.

Monsieur Martial GRANDMOUGIN 1er Adjoint informe le Conseil Municipal des remerciements suivants :

- L'association « Les Petites Menottes » pour la participation de la Mairie, de la police municipale ainsi que les commerçants qui ont contribué au succès du défilé d'Halloween,
- Le foyer rural d'Arvert pour la contribution des lots donnés dans le cadre d'un loto.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H51

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, **Les Conseillers,**

M. GRANDMOUGIN Martial

M. CAILLE Roger Mme MECHIN Chantal

M. CHOTARD Gérard M. DARTENUC Laurent

M. LESAGE Julien

M. DUTHEIL Daniel

Mme DEMARTINIS Chantal

M. BAUMGARTEN Nicolas

Mme FERCHAUD Marie-Christine

M. GAUTERON Richard

Mme FRIBOURG Françoise

M. FLAHAUT Jean-Marie

M. DESTOUCHES Jacky

M. TINGAUD Pascal

Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine